Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 52/1961 (1961)

Artikel: Vaud
Autor: Martin, Ad. / Monnier, Marcel / Panchaud, Georges
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-114926

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Cuisenaire) a pris un caractère international par suite d'une participation étrangère. M. Cuisenaire lui-même s'est rendu de Belgique à Sion pour la seconde fois.

De divers cantons romands ou alémaniques, ainsi que de la France voisine, des inspecteurs et des commissions viennent à l'Ecole normale de Sion pour se rendre compte de visu des résultats de cette méthode, appliquée déjà dans près de 300 classes valaisannes.

D'autres journées de perfectionnement ou d'initiation ont été organisées à l'échelon local par les inspecteurs, par l'Office de l'Enseignement ou par les associations professionnelles.

Les maîtresses ménagères ont suivi des cours fédéraux à Zurich, Moutiers et Saint-Gall.

La gymnastique elle-même est en progrès : 71,6 % des élèves primaires ont réussi les six épreuves imposées à la fin de la première scolarité.

La revue mensuelle *L'Ecole valaisanne*, d'une présentation heureuse, est appréciée du personnel à qui elle apporte suggestions et thèmes de leçons pratiques. L'Office de l'Enseignement, qui l'édite, poursuit son développement au service du personnel enseignant en tant que Centre de documentation et de conseils.

On peut affirmer qu'en Valais, l'école suit un mouvement nettement ascendant et qu'elle n'entend pas être dépassée par l'évolution économique, aussi rapide et surprenante qu'elle soit.

E. CLARET.

Vaud

Enseignement primaire

La nouvelle loi scolaire du 25 mai 1960 dont nous avons commenté quelques articles dans la chronique de l'année dernière devait être complétée par un règlement d'application. Un avant-projet de ce document, rédigé par le département, a été soumis aux municipalités, aux préfectures, aux commissions scolaires, aux associations professionnelles. Ces consultations, qui ont pris un certain temps, ont eu pour effet de retarder quelque peu l'adoption du texte par le Conseil d'Etat, mais elles ont apporté au département nombre d'idées intéressantes qu'il a été possible de retenir dans la rédaction définitive. Le dit règlement est entré en vigueur le 1er avril 1961, au début de la nouvelle année scolaire. Il va sans dire qu'il ne contient aucune idée générale dont la loi n'aurait pas posé le principe, mais, sur plus d'un point, il précise de façon judicieuse les intentions du législateur, notamment sur l'organisation du service dentaire obligatoire, sur l'institution des infirmières scolaires, sur les obligations de l'Etat et des communes à l'égard des enfants malades ou infirmes, sur les indemnités de transport que pourront désormais toucher les élèves fréquentant des écoles organisées en cercles scolaires, sur la participation de l'Etat

aux frais des maisons hospitalières privées, sur la construction et la transformation des bâtiments d'école, sur les classes dites d'orientation professionnelle.

Le plan d'études du 1er avril 1960, dont nous avons également parlé, ne donne que des indications assez générales sur la répartition des diverses matières enseignées dans les classes primaires. Obligé de s'en tenir à des grandes lignes, il n'aborde pas la difficulté de l'enseignement dans les classes aux divisions multiples, où l'art des possibilités doit l'emporter souvent sur la théorie pure et sur la subordination aux impératifs psychologiques les plus universellement admis. Il a donc paru nécessaire d'opérer une adaptation du plan d'études général aux classes à trois degrés, ce qui est actuellement réalisé. Les maîtres intéressés ont reçu la brochure *ad hoc* au début du semestre d'hiver.

Le désir général qu'on constate à notre époque de remettre toutes choses en question n'épargne pas le domaine pédagogique, auquel certains voudraient imprimer un mouvement comparable à celui que l'on observe dans les transformations spectaculaires du monde de la matière.

On oublie trop souvent que les règles applicables au domaine scientifique et technique sont rarement valables sur le plan humain, où la complexité des questions et la mobilité des nuances demandent une autre échelle d'appréciation. Il n'en demeure pas moins utile, à intervalle plus ou moins régulier, de s'assurer si les institutions scolaires répondent encore à ce qu'on est en droit d'en attendre. C'est ce qu'a voulu le Conseil d'Etat en désignant une commission d'une quarantaine de personnes, commission chargée d'examiner à nouveau la structure générale de l'enseignement vaudois, de l'école primaire à l'université. Ce vaste programme a déjà été abordé au cours de plusieurs séances, mais il est encore trop tôt pour préjuger des positions qui pourront être prises.

Dans le domaine des manuels scolaires, plusieurs rééditions sont en cours, notamment celle du livre d'instruction civique. Trois ouvrages nouveaux ont vu le jour cette année : un livre de lecture pour la IIe année du degré inférieur, et un livre de géométrie et d'algèbre à l'usage des classes supérieures. Trois manuels de calcul sont en préparation pour les degrés inférieur et moyen, deux d'entre eux sortiront de presse au printemps 1962.

Notre canton ne cesse de se préoccuper des dangers de la circulation routière. En collaboration avec la brigade de la circulation de la gendarmerie vaudoise, des leçons régulières continuent à être données aux enfants des écoles sur la prévention des accidents. En outre, des patrouilleurs scolaires prêtent leur concours à la police locale des grandes localités, à l'entrée et à la sortie des classes.

La construction des bâtiments d'école a marqué un temps d'arrêt dans les régions rurales ; dans les villes, en revanche, les locaux scolaires font encore défaut, et le problème du logement des élèves se pose avec une acuité sans cesse renouvelée. Plusieurs grands bâtiments ont été inaugurés cette année à Lausanne et dans la région suburbaine, et d'autres sont en voie de réalisation.

Désireuses de s'orienter au sujet de nos méthodes d'enseignement et de nos manuels scolaires, plusieurs délégations étrangères ont pris contact avec nos classes au cours de l'été. Cinq instituteurs du Cameroun, qui doivent organiser des écoles dans leur pays, ont fait des stages chez nous, en ville et à la campagne.

Le corps inspectoral vaudois a perdu l'un de ses membres les plus dévoués en la personne de M. Georges Perriraz décédé le 17 août 1960 dans une clinique de Lausanne, après une longue maladie.

M. Perriraz a donné 43 ans de sa vie à l'enseignement primaire avec une consécration digne des plus grandes éloges. Breveté en 1917, il fut d'abord instituteur à Rossinière, puis à Grandvaux et à Lausanne. En 1934, le Conseil d'Etat le nommait inspecteur scolaire, et c'est à ce titre qu'il dirigea successivement les 3e et 4e arrondissements scolaires.

Au cours d'émouvantes obsèques qui eurent lieu au temple d'Ouchy, M. le Conseiller d'Etat Oguey a relevé les qualités du défunt et rendu un hommage mérité à celui qui fut non seulement un pédagogue remarquable, mais un citoyen de haute lignée.

Pour remplacer M. Perriraz, le Conseil d'Etat a appelé M. Hermann Rochat, maître de la classe supérieure de Chexbres, lequel est entré en fonctions le 15 avril 1961, à la tête du 1er arrondissement scolaire.

La commune de Prilly, qui se développe à un rythme sans cesse croissant, a pris la décision de nommer un directeur d'écoles. M. Agénor Clavel, maître d'une classe supérieure à La Tour-de-Peilz, a été appelé à ce poste.

AD. MARTIN.

Enseignement secondaire

C'est en mars 1961 qu'est sortie des 22 collèges du canton la dernière « volée » dont les études se sont poursuivies dans l'organisation et selon les programmes d'avant la réforme de 1956. A vrai dire, l'événement a passé à peu près inaperçu dans les 18 collèges communaux, qui, depuis longtemps, connaissaient l'enseignement mixte et la cohabitation de plusieurs sections. Il en est tout autrement à Lausanne, où une tradition ininterrompue de plus de quatre siècles reliait le Collège classique cantonal à la Schola inferior fondée en 1537. En même temps que ce vénérable collège classique, voué aux langues anciennes, mars 1961 a vu disparaître le Collège scientifique qui, depuis 1837, acheminait ses élèves au seuil des professions techniques et scientifiques, et l'Ecole supérieure de jeunes filles, fondée en 1849, dont la vocation d'éducation féminine était la raison d'être. La mission particulière et distincte assignée à chacun de ces trois établissements est maintenant assumée conjointement par les quatre collèges lausannois, devenus écoles « multilatérales ». La tradition est rompue dans la mesure où l'on pense qu'elle est liée au sort de l'institution qui, pour un temps, l'a incarnée. Mais c'est faire preuve d'une vue bien myope de la tradition des humanités, d'une foi bien fragile dans les valeurs qu'elles représentent, que de croire qu'il n'est pas de salut pour elles hors de la voie suivie jusqu'ici.

Dans la nouvelle structure, les humanités traditionnelles ne jouissent plus, il est vrai, de la primauté institutionnelle qui leur donnait une situation privilégiée. Mais l'ancienne organisation avait survécu aux conditions historiques et sociales qui l'avaient longtemps justifiée. Son cloisonnement l'empêchait de répondre aux besoins d'une société en voie de rapide évolution sociale et économique et présentait, par ailleurs, de graves inconvénients d'ordre pédagogique. Il est sans doute trop tôt encore pour porter jugement sur les résultats du nouveau régime. A établir un bilan prématuré, on court le risque de lui attribuer des effets dont les causes sont, en réalité, générales.

En avril 1961 sont entrées en vigueur les mesures votées par le Grand Conseil, en février 1960, pour supprimer les obstacles d'ordre matériel qui gênaient l'accès aux études supérieures : fourniture gratuite des manuels et versement d'indemnités pour frais de transport et de pension. Pour l'application de cette dernière mesure, le département de l'Instruction publique n'a pu se fonder sur aucune expérience, sur aucun précédent, ni dans le canton, ni ailleurs. Aussi la réglementation qu'il a établie a-t-elle un caractère provisoire. Les expériences de la première année permettront de l'améliorer. S'il est encore nécessaire de justifier cette prise en charge par l'Etat des frais qu'impose la fréquentation d'un collège secondaire, il suffira de mentionner que les 19 communes sièges d'un tel établissement comptent le 53,2 % de la population totale du canton et que les enfants domiciliés dans ces communes forment le 70,5 % des effectifs de ces collèges.

Le nombre total des élèves en 1960 est en légère diminution sur celui de 1959 : 9133 contre 9215, différence trop faible pour être significative.

Sur les 7037 élèves des collèges, 2075 (le 29,5 %) sont domiciliés dans des communes autres que celles de l'établissement.

Les difficultés du recrutement de personnel enseignant qualifié subsistent. C'est toujours pour les mathématiques et les sciences que la pénurie est la plus marquée. Elle s'atténuera lorsque les bénéficiaires des bourses spéciales instaurées en 1958 arriveront au terme de leurs études et, conformément à l'engagement qu'ils ont pris, entreront dans l'enseignement secondaire. Il faut aussi espérer que l'importante hausse des traitements sur laquelle le Grand Conseil se sera prononcé au moment où paraîtra cette chronique, contribuera à faciliter le recrutement des maîtres.

Ensuite d'une requête de la Société vaudoise des maîtres secondaires, le Conseil d'Etat a amélioré la classification des maîtresses secondaires en diminuant l'écart entre leurs traitements et ceux de leurs collègues masculins célibataires. Cette mesure n'a pas donné pleine satisfaction aux intéressées, qui attendent l'application du principe : à titres et à travail égaux, salaire égal.

A fin 1960 s'est achevée la construction des nouveaux bâtiments du Collège secondaire de Béthusy, à Lausanne, qui désormais compte 43 salles de classe, 3 salles de gymnastique, une aula et de nombreuses salles d'enseignements spéciaux. Rien ne montre mieux l'évolution des idées pédagogiques et des programmes qu'une comparaison entre l'ancien bâtiment de Béthusy, pourtant assez récent puisqu'il fut

inauguré en 1937, et les nouvelles constructions qui pourvoient enfin le collège des locaux spéciaux qui lui manquaient, surtout pour l'enseignement scientifique.

Sur le terrain de Mon-Abri, acquis par l'Etat en 1951, ont commencé, au début de 1961, les travaux de construction du groupe scolaire de l'Elysée, qui comprendra 42 salles de classe. En attendant, le problème des locaux se pose d'une manière aiguë, pour les Gymnases cantonaux en particulier, dont le nombre des élèves a plus que doublé, ces dix dernières années.

Les programmes des collèges, remaniés en 1956, lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation, restent provisoires. Quelques années d'expérience sont encore nécessaires jusqu'à ce qu'un plan d'études définitif puisse être élaboré. Il n'a toutefois pas été possible d'attendre avant de soumettre à un nouvel examen le programme de la division générale, formée des élèves qui ne peuvent ou ne veulent pas poursuivre leurs études au gymnase. Les programmes conçus pour cette division se sont révélés peu satisfaisants. Faute d'une étude suffisante des buts particuliers de ces classes et des types d'élèves pour lesquels elles existent, on avait procédé par réduction des programmes gymnasiaux, alors qu'il aurait fallu construire des programmes originaux en sortant des chemins battus de l'enseignement secondaire traditionnel. Pendant plusieurs mois, une commission a étudié ce problème. Ses conclusions serviront de base à l'élaboration des nouveaux programmes.

C'est ainsi que peu à peu, par retouches successives, se fait la mise en place de la structure issue de la réforme de 1956. Mais déjà, avant même que l'œuvre soit achevée, elle est remise en question et, avec elle, tout l'édifice de l'Instruction publique vaudoise.

MARCEL MONNIER

Enseignement supérieur

Pour la période 1960 à 1962, c'est le Professeur Gilbert Guisan de la Faculté des Lettres qui assume la charge toujours plus lourde de recteur. Il succède au Professeur Robert Matthey qui, dans le temps restreint de son rectorat, a cherché à résoudre les questions les plus urgentes devant lesquelles notre Haute Ecole se trouve placée.

Dans l'un de ses rapports, le recteur sortant de charge énumérait les maux dont souffre, comme toutes les personnes âgées, l'Université de Lausanne. Il citait la pauvreté, le manque de place, le personnel enseignant en nombre insuffisant, la proportion croissante d'étudiants étrangers, une structure administrative archaïque. Reprenons quelques uns de ces points.

Sa pauvreté. L'augmentation du nombre des étudiants suisses aussi bien qu'étrangers, les exigences de la recherche scientifique en hommes et en laboratoires posent un problème très grave. Ou bien notre Haute Ecole continue à être entretenue uniquement par l'Etat de Vaud dont les ressources ne sont pas illimitées et qui s'accroissent moins vite que les besoins du pays et, dans ce cas, l'Université ne dispose pas des crédits

permettant son plein épanouissement, ou bien elle sollicite et accepte cette aide de la Confédération que le nouveau chef du Département fédéral de l'Intérieur semble enclin à accorder à l'avenir aux universités suisses.

Dans cette seconde éventualité, il est clair que le cantonalisme étroit doit céder la place à une coordination entre les universités, indispensable pour éviter une dispersion fâcheuse des forces scientifiques et des moyens financiers. Cette entente, pour logique qu'elle puisse paraître à première vue, n'est pourtant pas si facile à mettre en pratique. Aussi faut-il se réjouir des contacts qui ont été pris entre les autorités universitaires de Genève et de Lausanne au cours de ces derniers mois et espérer qu'ils seront suivis d'une véritable collaboration se traduisant par des faits concrets.

La deuxième difficulté devant laquelle se trouve notre Université c'est le manque de place dont elle dispose. Pour toutes sortes de raisons, le rythme des constructions n'a pas suivi celui de l'augmentation du nombre des étudiants et des besoins de la science. La situation de certaines Facultés est véritablement alarmante. Ainsi la Faculté des sciences s'est trouvée, en automne 1960, devant un tel afflux d'étudiants qu'elle n'est arrivée que très imparfaitement à offrir des conditions de travail normales aux nouveaux venus.

A l'occasion de l'Exposition nationale de 1964, la direction du Comptoir Suisse a mis à l'étude le projet de construction d'une tour de plusieurs centaines de mètres de hauteur à la base de laquelle, outre des salles de concerts et de conférences, pourraient être logées l'Ecole des Hautes Etudes commerciales et l'Ecole des Sciences sociales et politiques. Est-ce là la solution au manque de locaux ? On ne sait encore si ce projet sera exécuté et on peut aussi se demander si le cadre d'une tour-exposition est bien celui qui est le plus favorable à la vie d'une partie de l'Université.

Cette proposition est cependant significative de l'action que commencent à exercer les milieux économiques et industriels sur la destinée de l'Université. Que ce soit dans la presse, dans le cadre de sociétés culturelles et scientifiques, dans les partis ou encore chez les étudiants, on affirme de plus en plus nettement le désir que l'Université s'adapte plus rapidement aux nécessités actuelles, tant dans son organisation que dans ses méthodes d'enseignement et on lui propose un certain nombre de solutions qu'elle devrait adopter.

Si l'Université est par tradition, par vocation même, volontiers conservatrice, la plupart de ses professeurs reconnaissent cependant que des réformes sont aujourd'hui nécessaires mais ils tiennent à ce qu'elles partent de l'Université même et non à ce qu'elles leur soient imposées de l'extérieur.

C'est ainsi que, sur la proposition du Sénat, le système archaïque et compliqué du mode d'inscription et du payement des étudiants a été complètement transformé. Les « finances de cours » seront remplacées, dès l'automne 1961, par une inscription forfaitaire. Le montant de celle-ci sera différent d'une Faculté à une autre. Ainsi un étudiant en théologie payera désormais par semestre, quel que soit le nombre des cours auxquels il désire s'inscrire, une somme de 170 fr., pour l'étudiant en méde-

cine ce sera 300 fr. Chaque étudiant sera, en outre, libre de suivre les cours d'autres Facultés que la sienne sans payer de supplément. Il sera intéressant de voir s'il saisira cette occasion d'étendre le champ de ses études au-delà de sa propre Faculté.

Quant aux réformes à apporter aux méthodes d'enseignement ou à la répartition des disciplines entre les Facultés, il est certain que la forme sous laquelle l'Université est administrée, rend difficile l'étude de transformations plus profondes. Les Facultés jouissent d'une large autonomie qui, si elle est dans l'intérêt de la science, est un obstacle à des modifications de structure. En outre, le système de changement du recteur et des doyens tous les deux ans permet à un plus grand nombre de professeurs de mettre au service de l'administration de l'Université les dons de personnalités fort diverses les unes des autres, mais il faut reconnaître que ce système empêche notre Haute Ecole d'avoir une politique suivie face aux nombreux problèmes qui se posent aujourd'hui à elle.

Signalons pour finir que l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, dirigée par le Professeur Jules Chuard, a fêté son cinquantenaire cette année, qu'une première Maison pour étudiants est en voie de construction mais qu'elle servira tout d'abord de bureaux pour l'Exposition nationale, que le Fonds des bourses dont nous avons parlé dans notre dernière chronique et qui doit faciliter l'accès aux études supérieures, a été utilisé largement dès cette année. Enfin, comme les autres universités suisses, celle de Lausanne est prête à participer à l'aide aux pays en voie de développement en accueillant les étudiants qui lui seront confiés.

GEORGES PANCHAUD.